8

PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ANDOLSHEIM

séance du 14 septembre 2020

Sous la présidence de M. Christian REBERT, maire, la séance est ouverte à 20 heures 02.

Présents :

M. Christian REBERT, maire Mme Elisabeth BRAESCH M. Raymond HUSSER Mme Pascale HERRGOTT M. Francis BONZON M. Michel SCHWARTZ Mme Liliane HUSSER

Mme Sylvie ROSINA M. Jean-Philippe STARCK M. Jacques SCHWARTZ M. Frédéric PANKUTZ Mme Alexa FORNARA Mme Catherine RUPPEL M. Marc JEANVOINE Mme Stéphanie RITZENTHALER Mme Anne-Lucie DANJEAN M. Mehdi BAUER Mme Pauline HAMRAOUI M. Stéphane FRANCK

Ont donné procuration:

Absents excusés non représentés :

Secrétaire de séance :

Mme Alexa FORNARA, conseillère municipale, assistée par Mme Katia TRICOT, secrétaire générale

M. le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil. Il propose d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : « Demande de subvention pour la réalisation de travaux sur la RD 45 ». Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité cet ajout à l'ordre du jour. Le point sera intercalé entre le point n°2 et n°3.

Le quorum étant atteint, l'assemblée a qualité pour délibérer valablement.

Ordre du jour :

- 1. Approbation du compte rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations
- 2. Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre le département du Haut-Rhin et la commune d'Andolsheim pour l'aménagement de la RD 45
- 3. Demande de subvention pour la réalisation de travaux sur la RD 45
- 4. Règlement du concours des maisons fleuries
- 5. Durée d'amortissement des frais liés à la convention pour la réalisation du référentiel topographique
- 6. Rapport des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux
- 7. Divers

Point 1 – Approbation du compte-rendu de la dernière réunion et signature du registre des délibérations

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 6 juillet 2020.

Point 2 - Convention de co-maîtrise d'ouvrage entre le département du Haut-Rhin et la commune d'Andolsheim pour l'aménagement de la RD45 (D-2020-09-01)

Rapporteur: M. le maire

Pour améliorer la sécurité, le confort et la desserte des usagers, la commune d'Andolsheim envisage la réalisation d'une opération de sécurité avec travaux de calibrage sur la route départementale 45 en traverse de l'agglomération.

Afin d'optimiser les moyens techniques, financiers et humains, les parties ont souhaité recourir aux modalités de la co-maîtrise d'ouvrage organisées à l'article L.2422-12 du code la commande publique disposant que « lorsque la réalisation ou la réhabilitation d'un ouvrage ou d'un ensemble d'ouvrages relèvent simultanément de la compétence de plusieurs maîtres d'ouvrage, ces derniers peuvent désigner, par convention, celui d'entre eux qui assurera la maîtrise d'ouvrage de l'opération. Cette convention précise les conditions d'organisation de la maîtrise d'ouvrage exercée et en fixe le terme. ».

Il est donc proposé que la part des travaux affectant l'emprise de la RD 45 se fasse sous co-maîtrise d'ouvrage du département, ce dernier confiant à la commune le soin de réaliser l'ensemble de l'opération dans le cadre d'une co-maîtrise. Le maître d'ouvrage assurera toutes les attributions et responsabilités attachées à cette fonction.

Le financement des travaux sera cependant réparti entre le département du Haut-Rhin et la commune d'Andolsheim, maître de l'ouvrage, chacune des parties prenant en charge les travaux relevant de sa compétence. Ainsi la commune assurera le préfinancement de l'ensemble des dépenses de l'opération et obtiendra par la suite le remboursement des frais liés aux réalisations relevant de la compétence du département sur la base d'un justificatif de dépenses.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu le code de la voirie routière,

Vu la loi n°85-704 du 12 juillet 1985 relative à la maîtrise d'ouvrage publique et à ses rapports avec la maîtrise d'œuvre privée.

	n avoir délibéré, à l'unanimité,	Le conseil
DÉCIDE	DÉCIDE	

-	de donner son accord pour la passation d'une convention de co-maîtrise d'ouvrage avec le département du
	Haut-Rhin dans le cadre de l'opération « RD 45 – opérations de sécurité en traverse d'agglomération et
	réalisation de travaux de calibrage ».

AL	ITOI	RISE
AU	101	IIJL

- Le maire ou son représentant à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage pour le compte de la commune ainsi que toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Point 3 – Demande de subvention pour la réalisation de travaux sur la RD 45 (D-2020-09-02)

Rapporteur: M. le maire

Par délibération du 8 avril 2019, le conseil municipal a délibéré sur les modalités de répartition des frais liés au traitement des réseaux de basse tension sur l'emprise des travaux prévus sur la RD 45 entre la commune et le syndicat d'Électricité et de Gaz du Rhin.

Le montant estimatif initial des travaux était de 138.300 € HT comprenant la dépose des réseaux aériens, la mise en place des réseaux souterrains, les branchements ainsi que les frais d'études.

L'emprise des travaux ayant été élargie, le montant de la dépense est augmenté de 98.621,25 € HT.

Il est proposé au conseil municipal de valider le montant estimatif supplémentaire des travaux.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- le chiffrage estimatif supplémentaire du syndicat d'Électricité et de Gaz du Rhin AUTORISE

- monsieur le maire ou son représentant à signer d'une manière générale tous les actes à intervenir pour l'exécution de la présente délibération

Point 4 – Règlement du concours des maisons fleuries (D-2020-09-03)

Rapporteur: Mme BRAESCH, adjointe

La commune d'Andolsheim organise chaque année un concours communal des maisons fleuries.

Aucune inscription n'est requise. Les réalisations doivent être visibles depuis l'espace public lors du passage du jury qui a lieu, en principe, au mois de juillet.

L'objectif est de récompenser l'investissement des habitants qui participent, par le fleurissement de leurs habitations et jardins, à l'embellissement de la commune et à l'amélioration du cadre de vie.

Pour ce concours, il est prévu d'allouer des prix selon les modalités suivantes :

1^{er} prix: 70 €
 2^{ème} prix: 50 €
 3^{ème} prix: 30 €

Prix d'excellence : 70 €

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

	ADOPTE
-	le règlement ci-annexé
	DIT
-	que les crédits seront inscrits chaque année au budget primitif
	CHARGE
-	M. le maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.
	5 – Durée d'amortissement des frais liés à la convention pou
port déli	ation du référentiel topographique (D-2020-09-04) teur : M. le maire ibération du 13 janvier 2020, le conseil municipal a validé la convention de partenariat avec C
port déli lom	teur : M. le maire
déli lom	teur : M. le maire ibération du 13 janvier 2020, le conseil municipal a validé la convention de partenariat avec C ération pour la constitution et la mise à jour d'un référentiel topographique.
déli lom non:	teur : M. le maire ibération du 13 janvier 2020, le conseil municipal a validé la convention de partenariat avec C ération pour la constitution et la mise à jour d'un référentiel topographique. tant de cette opération s'élève à 11.616 € TTC.
déli lom non	teur : M. le maire ibération du 13 janvier 2020, le conseil municipal a validé la convention de partenariat avec C ération pour la constitution et la mise à jour d'un référentiel topographique. tant de cette opération s'élève à 11.616 € TTC. épense doit faire l'objet d'un amortissement.
déli lom non	teur : M. le maire ibération du 13 janvier 2020, le conseil municipal a validé la convention de partenariat avec C ération pour la constitution et la mise à jour d'un référentiel topographique. tant de cette opération s'élève à 11.616 € TTC. épense doit faire l'objet d'un amortissement. eil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,
déli lom non	teur : M. le maire ibération du 13 janvier 2020, le conseil municipal a validé la convention de partenariat avec C ération pour la constitution et la mise à jour d'un référentiel topographique. tant de cette opération s'élève à 11.616 € TTC. épense doit faire l'objet d'un amortissement. eil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE de fixer à 5 ans la durée d'amortissement de la dépense liée à la convention conclue avec C
déli déli dom non te de	teur : M. le maire ibération du 13 janvier 2020, le conseil municipal a validé la convention de partenariat avec C ération pour la constitution et la mise à jour d'un référentiel topographique. tant de cette opération s'élève à 11.616 € TTC. épense doit faire l'objet d'un amortissement. eil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité, DÉCIDE de fixer à 5 ans la durée d'amortissement de la dépense liée à la convention conclue avec C Agglomération pour la constitution et la mise à jour d'un référentiel topographique

- M. le maire ou son représentant de l'exécution de la présente délibération.

Point 6 – Rapports des commissions communales et des délégués aux syndicats intercommunaux

Commission de l'urbanisme

M. Raymond HUSSER expose l'activité de la commission qui s'est réunie les 20 juillet, 10 et 24 août ainsi que le 7 septembre. Ont été examinés : 13 certificats d'urbanisme d'information, 6 déclarations d'intention d'aliéner, 19 déclarations préalables ainsi que 3 permis de construire.

Commission travaux et bâtiments

Une opération générale d'agrandissement et de rénovation des sites de tri de la commune est en cours, avec la création d'un site rue des Hirondelles, l'agrandissement de la capacité de ceux rue du Morvan, rue du Tilleul et rue de la Digue et la rénovation du site du Square du souvenir. Des conteneurs aériens supplémentaires sont mis en place sur les sites non concernés par les travaux.

Concernant les travaux sur la RD45, dans la mesure où les branchements individuels d'eau seront terminés dans les prochains jours, l'enrobé pourra être posé et la rue de Bischwihr réouverte à la circulation. Devant le parking de la mairie, le basculement de l'ancienne conduite vers le nouveau réseau entraînera une coupure d'eau de quelques heures. Les travaux se poursuivront avec les réseaux secs pour terminer avec ceux de la voirie. Sur ce dernier point, le maître d'œuvre présentera le 21 septembre aux membres de la commission le projet d'aménagement final.

Le 22 septembre, le cabinet d'architecte Mickaël Coiffier présentera l'esquisse pour l'aménagement du complexe sportif aux membres de la commission, tandis que le 26, ces derniers visiteront les installations sportives de Bantzenheim et Burnhaupt-le-Bas, des réalisations du cabinet d'architecte précité.

Commission de la communication

La commission travaille sur le prochain Andolsheim.com. M. le maire informe que l'application Infos-Commune compte désormais plus de 800 abonnés.

Commission des affaires rurales

L'ONF organisera le 3 octobre prochain une réunion d'information sur la gestion des ongulés sauvages dans la forêt domaniale du Kastenwald.

Commission vie scolaire et périscolaire

Mme Elisabeth BRAESCH fait savoir que les parents d'élèves remercient le maire pour son implication durant la période de confinement liée au Covid-19 et lors des réunions préparatoires à la rentrée scolaire. Par ailleurs, les représentants des parents d'élève ont informé les membres de la commission, par mail de ce jour, de leur mécontentement concernant les horaires décalés d'entrée et de sortie de classe de 15 minutes, instaurés à l'école élémentaire Jeanne Meyer depuis la rentrée. M. le maire fait savoir que l'objectif des entrées décalées est de limiter le brassage des enfants et donc de garantir la sécurité sanitaire des enfants comme cela est préconisé dans le protocole sanitaire applicable aux écoles et permet au périscolaire de procéder au nettoyage des installations entre chaque groupe qu'il accueille. Face aux remarques des parents et après discussion entre les intéressés, il est convenu que réduire à 10 minutes le décalage serait un compromis acceptable. Cette proposition n'a toutefois pas abouti en raison d'un blocage au niveau de l'équipe enseignante. Les membres de la commission envisagent d'organiser très prochainement une rencontre entre les parties, afin qu'une solution soit trouvée.

Commission jeunesse et sports

Mme Pauline HAMRAOUI fait savoir que les réunions ont repris. Cette année la commission compte 12 membres.

Le calendrier habituel de la commission est remis en question en raison de la crise sanitaire : téléthon, fête des aînés, cérémonie du 11 novembre. Les jeunes ont convenu qu'il fallait réinventer ces rendezvous traditionnels notamment le téléthon pour permettre de collecter des dons sans réunir du monde.

Les membres de la commission ont également discuté de sujets qui pourront faire l'objet d'un article dans un prochain Andolsheim.com.

Commission affaires culturelles

Mme Stéphanie RITZENTHALER rappelle que la séance de cinéma de plein-air a eu lieu le 22 août 2020 sur la place du village en présence d'environ 150 spectateurs. Le film projeté, *Mia et le lion blanc*, a rencontré un franc succès. La buvette a permis de collecter 189 € qui ont été reversés au CCAS. Un film introductif, réalisé par les membres de la commission, présentant l'ensemble du conseil municipal ainsi que la commission des jeunes a été projeté.

Commission environnement et développement durable –Commission embellissement et cadre de vie

Elles se sont réunies le 3 septembre. À cette occasion, il a été présenté à leurs membres un historique de la mare pédagogique ainsi que les travaux qui y seront réalisés le 19 septembre, conjointement avec les associations HSN et BUFO.

Commission mémoire et patrimoine

La fédération Alsace bilingue qui regroupe 22 associations a adressé un courrier à tous les maires alsaciens pour les inviter à participer, par des actions concrètes pour la mise en valeur du dialecte alsacien. La commission se réunira pour envisager des initiatives afin de répondre à cet objectif.

Commission consultative des sapeurs-pompiers

Par courrier du 9 juin 2020, la commune a sollicité le service départemental d'incendie et de secours du Haut-Rhin en vue d'une cession à titre gracieux d'un véhicule réformé type fourgon pompe-tonne. Cette demande a reçu un avis favorable.

Par ailleurs, l'ancien VTU, remplacé par un véhicule réformé du SDIS plus récent, a été cédé à un particulier le 4 septembre dernier pour un montant de 500 €. Il a ainsi pu être exposé au Parc Expo de Mulhouse dans le cadre de l'édition 2020 de Destination automobile.

Interrogé par M. le maire sur le fonctionnement de la gestion individualisée et sur le fait que récemment des interventions sur la commune ont été assurées par les pompiers de Sundhoffen, M. Marc JEANVOINE explique qu'il existe une convention d'entraide avec le Centre de Première Intervention de Sundhoffen qui permet aux pompiers disponibles sur une commune d'intervenir sur l'autre lorsque le personnel de cette autre commune n'est pas en nombre suffisant pour assurer l'intervention.

Commission de contrôle des listes électorales

Par arrêté préfectoral du 25 août 2020, les membres de la commission ont été nommés. Pour Andolsheim, elle est composée de Mme Liliane HUSSER, M. Roland SUTTER, Mme Frédérique HUCK, membres titulaires, et de Mme Sylvie ROSINA, M. Laurent BERNARD, M. Gérard KERN, membres suppléants. Conformément à l'article L.19 du code électoral et dans la perspective de l'élection législative partielle des 20 et 27 septembre prochains, elle s'est réunie le 28 août dernier afin de vérifier la régularité de la liste électorale.

C.C.A.S.

Mme Elisabeth BRAESCH informe que le conseil d'administration du CCAS a été installé le 9 juillet dernier et qu'il est composé de 13 membres. Elle poursuit en faisant savoir que lors de cette séance, elle a été élue vice-présidente, que les membres ont délégué une partie de leur pouvoir au président et au vice-président, que les comptes administratif et de gestion 2019 ont été approuvés et l'affectation du résultat 2019 décidée. Le budget primitif 2020 a été adopté et les demandes de subventions ont également été examinées. Enfin, les dons ont été acceptés. Le CCAS s'est à nouveau réuni le 13 juillet pour la mise en œuvre du plan canicule.

8

Enfin, il a initié deux événements à destination des personnes de plus de 55 ans en collaboration avec l'association Atout Age Alsace : un atelier de conduite sénior qui se déroulera le 7 octobre et cinq séances de gymnastique douce qui se dérouleront du 3 novembre au 1er décembre.

SYMAPAK

Lors de la réunion du comité directeur du SYMAPAK qui a eu lieu le 30 juillet 2020, les 31 délégués ont été installés. Mme Josiane BIGEL a été élue présidente, Mme Jill KÖPPE-RITTZENTHALER et le Dr Marc BOUCHÉ ont été élus vice-présidents. Le bureau a également été installé tout comme la commission technique.

Syndicat de gestion du parc à grumes

Il s'est réuni le 7 septembre 2020 pour une séance d'installation. M. Raymond HUSSER a été élu président, Mme Brigitte SCHULTZ, adjointe au maire de Biesheim, a été élue vice-présidente tandis que MM. Jean-Luc SCHELCHER, adjoint au maire de Wickerschwihr et Jean-Luc ECKERLEN, adjoint au maire de Houssen siègeront au bureau.

Syndicat mixte des gardes champêtres intercommunaux (brigade verte)

Le dépouillement des élections du renouvellement du bureau exécutif de la Brigade Verte du Haut-Rhin a été reporté. Néanmoins, le comité syndical tiendra sa réunion d'installation le 30 septembre prochain.

Syndicat pôle Ried brun – collège de Fortschwihr

Mme Elisabeth BRAESCH rapporte que le nouveau conseil d'administration du Syndicat mixte Pôle Ried Brun - Collège de Fortschwihr a été installé le 29 juillet. Le Dr Marc BOUCHÉ, maire de Muntzenheim a été élu président. L'élection des membres du bureau a fait l'objet d'un recours par le préfet. Elle ajoute enfin que le Ried Brun va organiser une journée citoyenne pour effectuer des travaux aux abords du gymnase du collège.

Colmar Agglomération

Le conseil communautaire a été installé le 9 juillet à la suite des élections municipales. M. Eric STRAUMANN, maire de Colmar, a été élu président. 11 vice-présidents ont également été élus dont M. Christian REBERT en charge des finances et du budget, de la présidence de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) et de la commission intercommunale des impôts directs (CIID) ainsi que de la mutualisation des services.

Dans sa séance du 10 septembre 2020, le conseil communautaire a désigné ses représentants au Pôle métropolitain. La séance d'installation des conseillers métropolitains est prévue le 17 septembre. Il est rappelé que le Pôle métropolitain est une instance de concertation au niveau de l'Alsace. Il rassemble l'Eurométropole et les Agglomérations de Mulhouse, Colmar, Haguenau et Saint-Louis.

Point 7 - Divers

À la suite de l'incendie d'un immeuble d'habitation au 23 rue de Bischwihr, survenu dans la nuit du 1^{er} août 2020, tous les occupants ont pu être relogés. De nombreux vêtements, jouets, linge de maison, produits de première nécessité ont ensuite été collectés. Les effets ont été remis aux sinistrés et le reste a été donné à diverses associations. La commune remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont participé à ce formidable élan de générosité.

La séance est levée à 21 heures 58.

